

Le 29 janvier 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

**Secrétaire :** Mme Célia DUMAS.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du « comité des fêtes » pour l'organisation de la journée du 8 juin 2024 sur le thème des jeux olympiques en partenariat avec le « collectif culturel ».**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que « le comité des fêtes », partenaire du « collectif culturel » a sollicité une subvention exceptionnelle pour les aider à financer la journée sportive du 8 juin 2024 sur le thème des jeux olympiques organisée avec les associations sportives et culturelles feuillantines.

Monsieur le Maire propose d'aider le « comité des fêtes » par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,*  
**DÉCIDE à l'unanimité**

- ✚ **DE VERSER** une subvention exceptionnelle au « comité des fêtes » d'un montant de 15 000 €, pour l'aider à financer l'animation du 8 juin 2024 sur le thème des jeux olympiques,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-18-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Fait à La Fouillouse, le 29 janvier 2024

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS

Le Maire,

Patrick BOUCHET